

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Dossier de presse

L'INDUSTRIE AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

HOTEL ASCOTEL À VILLENEUVE D'ASCQ

JEUDI 18 NOVEMBRE 2010

Sommaire

1.	Communiqué de presse	2
2.	Éléments d'information sur les données 2009	3
3.	Ouvrage "l'industrie au regard de l'environnement en 2010 – données 2009"	

Christine Diéval, Responsable du service communication François Clerc Chargé de mission

03 20 13 48 76 06 76 80 08 56 03 59 57 83 43

<u>christine.dieval@developpement-durable.gouv.fr</u>

 $\underline{francois.clerc@developpement\text{-}durable.gouv.fr}$



PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Lille, le 16 novembre 2010

Communiqué de presse

DÉCOUVRIR L'INDUSTRIE AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

"L'industrie au regard de l'environnement" (IRE) fête son vingt-et-unième anniversaire. Ce document, unique en France du fait du champ qu'il couvre, est publié par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Nord - Pas-de-Calais.

L'"IRE" apporte une réponse aux attentes de beaucoup d'acteurs et témoigne de la volonté de transparence de l'État dans sa mission d'information du public.

L'"IRE" reflète également les efforts réalisés par plus de 800 industriels du Nord – Pas-de- Calais, qui donnent une image positive de la maîtrise des pollutions de l'activité régionale contribuant ainsi à sa pérennité. Ces efforts sont accompagnés par l'inspection des installations classées qui s'attache à favoriser et orienter la réduction des pollutions dans l'environnement. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, les rejets de dioxyde de soufre ont été divisés par près de douze, ceux de plomb par sept.

En 2009, ces réductions de polluants d'origine industrielle sont généralisées, l'impact de la crise économique se faisant sentir de manière significative. Tous les domaines ont enregistré des réductions de polluants, parmi lesquels l'air, l'eau, les déchets...

Cette année, l'"IRE" s'enrichit en intégrant des données sur les rejets dans l'air en provenance des ménages, des transports routiers, du secteur de l'énergie ou de l'agriculture. Pour les prochaines années, l'objectif est d'élargir le champ couvert à l'ensemble des pressions qu'exercent les différents secteurs d'activité sur les milieux dans une perspective de réduction sur la base de cette meilleure connaissance.

La présentation de l'"IRE" aura lieu le jeudi 18 novembre 2010 dans les locaux de l'hôtel Ascotel à Villeneuve d'Ascq.

L'IRE sera téléchargeable sur http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/ à compter du 18 novembre 2010.

Éléments d'information sur les données 2009

Depuis 1984, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Nord – Pas-de-Calais publie « L'industrie au regard de l'environnement » (IRE) qui permet de faire le point sur l'évolution de l'environnement industriel régional en reprenant l'ensemble des informations recueillies par la DREAL et par les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) au cours de l'année écoulée.

Les résultats montrent des réductions importantes dans le domaine de l'eau, des avancées majeures dans celui de la réduction des risques technologiques (réduction des incidents/accidents, augmentation des investissements); les principaux rejets des émissions atmosphériques continuent leur diminution en 2009. Certes, la crise économique qui a démarré en 2008 est un facteur explicatif majeur de ces réductions mais des progrès sont néanmoins enregistrés dans la maîtrise des pollutions. Dans le domaine des déchets, on peut noter un recours croissant à la valorisation par les producteurs de déchets industriels régionaux.

La région compte environ 13 % des sites pollués recensés dans la base BASOL dont près des deux tiers sont soumis à surveillance.

Une publication enrichie

Les données relatives à plus de 800 sites industriels sont rapportées dans les domaines des risques technologiques, de l'air, de l'eau, des déchets, des sols pollués, des carrières, des filières d'élevage et des installations nucléaires de base (INB). Cette année encore, les données environnementales reposent sur un questionnaire réglementaire nommé « GEREP », destiné à renseigner le registre européen des émissions polluantes. La DREAL a poursuivi l'inventaire et la description des pressions que subit l'environnement : en exploitant la base « GEREP » pour les émissions industrielles, mais en faisant également appel à diverses sources d'information pour des émissions autres qu'industrielles. Cela concerne les rejets dans l'air provenant des ménages, des transports ou de l'agriculture, ou bien encore les rejets des ménages dans l'eau, mesurés à partir des stations d'épuration urbaines. Il est ainsi possible, progressivement, de remettre en perspective les enjeux en rapprochant les émissions d'origines diverses.

Les faits marquants en 2009 : risque, concertation et information

- Une priorité claire : réduire le risque technologique, et d'abord sur les sites classés « Seveso » seuil haut, par l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
- Le développement de la concertation et de l'information.
- Une forte mobilisation sur les risques chroniques et en particulier l'application de la directive dite « IPPC » qui demande la mise en place des meilleures technologies disponibles dans les installations industrielles les plus importantes.

Les risques technologiques

Fin 2009, la région Nord – Pas-de-Calais comporte 43 établissements classés « Seveso » seuil haut et 34 seuil bas. Les actions engagées ont été poursuivies, et 12 études de dangers ont fait l'objet d'un rapport en préfecture dont 2 concernant des sites « Seveso ». L'action de l'inspection des installations classées est restée forte pour ce qui concerne la sécurité des installations. Outre les inspections renforcées (42 en 2009), des campagnes de contrôles ont été menées sur 12 ICPE en cours de régularisation, sur 13 sites disposant d'un plan d'opération interne (POI), sur 8 stations-service ainsi que sur deux dépôts d'artifices de divertissement.

Aucune infraction n'a été constatée pour ces derniers, alors que trois infractions ont été relevées concernant les POI et une pour les ICPE en cours de régularisation. Les visites de stations-service ont presque toutes mis en évidence des infractions, qui tiennent à des manquements relatifs aux consignes de sécurité et aux consignes d'exploitation.

En outre, la mise en œuvre des PPRT s'est poursuivie. 12 PPRT ont été prescrits en 2009 et, depuis lors, la totalité des PPRT restant à élaborer en région ont été prescrits. Les conventions du PPRT de Mazingarbe ont été signées et, à ce jour, 4 PPRT sur 31 sont approuvés en Nord – Pas-de-Calais.

Concertation et information

- Les 4èmes Assises nationales des risques technologiques se sont déroulées le 21 octobre 2010 à Douai. Elles ont accueilli 800 participants. Introduites par une intervention vidéo de Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et clôturées par Laurent Michel, directeur général de la prévention des risques, ces Assises ont permis de débattre de sujets tels que le devenir des industries à risques, les réformes de l'Etat, la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels, la maîtrise du vieillissement des installations ou l'évaluation des risques sanitaires.
- Les actes des 4èmes Assises 2010 seront accessibles à partir du site <u>www.assises-risques.com</u>

Les trois Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions Industrielles (S3PI) existants (Côte d'Opale-Flandres, Hainaut-Cambrésis-Douaisis et Artois) ont poursuivi leurs missions traditionnelles d'information et de concertation.

Le **S3PI de l'Artois** a célébré ses 10 ans d'existence, ce qui a été l'occasion de revenir sur une décennie d'actions, de concertation et d'information.

Deux jours de formation en Commissions locales d'information et de concertation sur les PPRT et les études de dangers ont été organisés, en collaboration avec l'INERIS.

Le S3PI a également mis en place une campagne de sensibilisation sur le métier de sapeur-pompier volontaire dans le but de recruter parmi les salariés.

Le **S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis** a lancé une étude dite "étude de zone" sur l'état de l'environnement, en relation avec la prévention des risques sanitaires, sur un territoire de 250 km² comprenant notamment la commune de Saint-Saulve. Ce projet d'étude a ensuite été présenté aux élus, industriels et associations concernés.

Le S3PI a par ailleurs tenu une réunion d'information sur les risques sismiques le 15 septembre 2009, devant la Commission « Risques naturels et technologiques ». La nouvelle réglementation en matière de risques sismiques a été présentée, suivie d'une intervention de l'Université de Liège.

L'action du **S3PI Côte d'Opale-Flandres** a consisté à préparer la sixième campagne d'information sur les risques industriels et la conduite à tenir en cas d'accident. En outre, il a conduit les premières réflexions sur la réalisation d'une étude des concentrations en dioxines dans l'atmosphère et les sols de l'agglomération dunkerquoise. En octobre 2010, le S3PI Côte d'Opale-Flandres a été l'organisateur du forum national Inter-S3PI à Dunkerque, qui a également été l'occasion de célébrer les 20 ans de ce S3PI.

Les risques chroniques

> Des progrès dans le domaine de l'eau

Les prélèvements d'eau par les ICPE sont, à périmètre d'étude constant, en légère diminution (-5 %) entre 2008 et 2009.

La diminution des flux de pollutions « classiques » (organique, solide et azotée) se poursuit à périmètre d'étude constant :

- o 24 % pour les flux de DCO entre 2008 et 2009
- o 9 % pour les flux de MES entre 2008 et 2009
- 23 % pour les flux de NGL entre 2008 et 2009

237 programmes de réduction des émissions sont en cours en 2010, pour un montant de 71,3 millions d'euros.

Les efforts se poursuivent afin de réduire les impacts des ICPE sur le milieu naturel fragile qu'est le bassin Artois-Picardie, et en vue de respecter les objectifs de bon état des cours d'eau fixés pour 2015 par la directive européenne sur l'eau. En 2010, l'accent sera mis sur la maîtrise des rejets des polluants toxiques (87 familles de substances visées) : renforcement de la surveillance, de la connaissance des émissions et actions de réduction.

> La crise économique a contribué à la réduction des rejets dans l'air

La situation des émissions atmosphériques des ICPE s'est globalement améliorée grâce aux programmes de réduction des émissions polluantes engagés par les exploitants. Il faut cependant nuancer cette tendance puisque les baisses de production enregistrées en 2009 du fait de la crise économique peuvent, suivant les entreprises, expliquer jusqu'en totalité la baisse des rejets polluants. La diminution des flux de pollutions "classiques" se poursuit : plomb (-21 %), poussières (-20 %), NOx (-17 %), dioxines (-14 %). On relève cependant une hausse (+5,9 %) des rejets globaux déclarés en composés organiques volatiles (COV) qui est due uniquement à l'augmentation des déclarants entre 2008 et 2009. Mais, à périmètre d'étude constant, c'est-à-dire en comparant les entreprises ayant déclaré en 2008 et en 2009, on observe en fait une baisse des émissions de COV (-10,7 %).

A l'échelle des industries recensées par la DREAL Nord – Pas-de-Calais, les rejets en CO2, estimés à 22 235 025 tonnes en 2009, ont dans l'ensemble diminué (-3,3 %) à périmètre d'étude constant. Le plan national 2008-2012 (PNAQ 2) concerne 105 entreprises dans la région. Il demande de nouveaux efforts aux entreprises, en particulier pour le secteur de l'énergie. Le plan national 2013-2020 en préparation (PNAQ 3) fixera un plafond annuel pour l'ensemble des entreprises des secteurs sous quotas, avec pour ambition de réduire ces quotas de 21 % en 2020 par rapport à 2005.

En 2009 les actions ont porté sur la poursuite de la réduction des pollutions « classiques », la stratégie de maîtrise et de réduction des émissions atmosphériques toxiques pour la santé (benzène, cadmium, dioxines, mercure, plomb et polychlorure de vinyle), la réduction des émissions de COV et la continuité des efforts en matière de prévention et de surveillance de la légionellose.

Pour les déchets : des enjeux renouvelés en 2009 avec la loi « Grenelle 1 »

Des objectifs chiffrés

La loi dite « Grenelle 1 » a été promulguée le 3 août 2009. Elle a notamment pour objectif de produire moins de déchets, de mieux les valoriser et d'assurer un traitement des déchets qui soit à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux. Il s'agira d'ici 2015 de diminuer de 15 % les quantités partant en incinération ou en stockage et de réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant. En outre, le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés sera porté à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers.

Ces objectifs sont cohérents avec ceux contenus dans la directive européenne du 19 novembre 2008 sur les déchets, prochainement transposée en droit français.

Déchets industriels dangereux et non dangereux : un nombre de déclarants en forte augmentation

Le total de déchets industriels en Nord – Pas-de-Calais déclaré en 2009 s'élève à 4 656 988 tonnes, réparties en 493 782 tonnes de déchets dangereux et 4 163 206 tonnes de déchets non dangereux. Il n'est guère aisé de comparer les évolutions de <u>production</u> entre 2009 et 2008 puisque 67 sites de traitement de déchets s'étaient déclarés en 2008 contre 143 en 2009. Ce nombre de déclarants en forte augmentation s'explique par la prise en compte en 2009 des installations de traitements relevant du secteur des déchets.

Toutefois, à périmètre d'étude constant, c'est-à-dire en comparant les entreprises ayant déclaré en 2008 et en 2009, les évolutions s'établissent à :

- + 0,7 % pour les déchets dangereux,
- 19,2 % pour les déchets non dangereux,
- - 16,6 % au total.

On observe à nouveau l'impact de la crise économique qui a contribué à la réduction globale des déchets industriels traités en 2009.

Le secteur de la sidérurgie-métallurgie-coke reste le premier contributeur de déchets industriels dangereux (64 %), avec notamment *Nyrstar France* à Auby, suivi par la chimie-parachimie-pétrole (19 %) et par la mécanique-traitement de surfaces (12 %).

Pour les déchets industriels non dangereux, on retrouve le secteur de la sidérurgie-métallurgie-coke comme premier contributeur (50 %), avec notamment *Arcelor Mittal* à Dunkerque, suivi par l'agroalimentaire-boissons (16 %) et par le secteur de l'énergie (10 %).

Déchets des ménages et assimilés

La région compte neuf unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en Nord – Pas-de-Calais, dont une est en construction (Arques – Pas-de-Calais). L'UIOM de Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais) est en cessation d'activité. Les tonnages entrant ont diminués de 10 % comparativement à l'année précédente.

> Pour les sols pollués : une démarche vers la reconquête des friches

En région, plus de 16 700 anciens sites industriels ou de service (inventaire BASIAS) ont été identifiés, soit 6,7 % des sites à l'échelle nationale. Parmi eux, 558 sites, qui sont pollués connaissent une action des services publics (base de données BASOL). Cela représente 13 % des sites à l'échelle nationale et place la région comme la plus concernée après Rhône-Alpes. Les quatre plus importants arrondissements de la région (Lille, Dunkerque, Arras et Valenciennes) rassemblent à eux seuls 67 % des sites BASIAS.

Le sol est une ressource non renouvelable à protéger, au même titre que l'eau ou l'air, comme le rappelle le projet de directive européenne cadre sur les sols. La gestion économe de l'espace est donc une nécessité. En région, environ 2 200 ha (soit près de 4 400 terrains de football) sortent chaque année de la sphère agricole et des espaces naturels pour être urbanisés. Cela génère des impacts sur la biodiversité et entraîne des risques d'inondation. Pour reconstruire la ville sur elle-même, les friches constituent un véritable réservoir foncier : 43 % des sites BASOL sont encore en friche. Pour accompagner les aménageurs dans cette reconquête des friches, l'Etat met à leur disposition des outils techniques (bases de données, portails d'information sur Internet, guides tel celui de l'aménageur mis en ligne en 2009, des obligations d'informations, etc.) et des outils financiers (plan de relance « friches » en 2009 de 1,51 million d'euros en région pour six sites à réaménager, aides au titre des fonds FEDER ou du contrat de plan Etat-Région).

Les sédiments sont un enjeu majeur en région. A l'échelle nationale, la région est en 4ème position en termes de volumes de sédiments extraits. Quatre millions de m3 de sédiments sont dragués dans les ports chaque année. Pour le seul entretien des cours d'eau, c'est 250 000 m3 qui sont extraits chaque année. Les volumes à extraire concernant les travaux sur cours d'eau sont estimés à 6,5 millions de m3 sur 10 ans. Le seul canal de Condé-Pommeroeul, à remettre en service dans le cadre du projet de canal Seine-Nord, représente un gisement de 1,3 million de m3 de sédiments.

Du fait de l'histoire de la topologie de la région, les sédiments sont parfois pollués. Or, il n'existe pas de véritable filière de valorisation des sédiments à l'heure actuelle en France. Plusieurs projets sont en cours pour aider à la gestion des sédiments comme *Interreg Gedset* et pour favoriser le développement de nouvelles filières de valorisation comme la démarche nationale *Sédimatériaux*. Une réglementation récente intègre les sédiments dans la nomenclature des déchets, ce qui aura comme conséquence un renforcement des exigences environnementales de leur devenir une fois extraits.